

Déclaration de Solidaires lors du rassemblement intersyndical devant le Ministère du travail le 28/04/26

En cette journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le constat pour nous organisations syndicales est accablant.

Oui aujourd'hui dans notre pays, le travail tue et de plus en plus. La France est aujourd'hui le pays d'Europe qui compte le plus d'accidents du travail mortels par nombre de travailleur-euses :

- Les suicides sont en recrudescence dans plusieurs grandes entreprises, nous en sommes à des chiffres qui font froid dans le dos.. 12 suicides d'agents SNCF depuis le 1er janvier (dont un encore hier), 11 tentatives et une personne suicidée aux finances publiques, et c'est aussi le cas dans l'Éducation nationale, à la Poste et chez Orange...
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles s'amplifient, que ce soit le scandale de l'amiante, mais aussi celui des PFAS, des pesticides, l'exposition aux produits chimiques, d'entretien, avec un angle mort, celui des maladies professionnelles des femmes trop peu repérées et prévenues.
- S'ajoute désormais à la liste des victimes les jeunes stagiaires de plus en plus jeunes, et qui sont simplement sous couvert de formation exploité-es ou précocement préparé-es à accepter les réalités du monde de l'entreprise et qui meurent sur leur lieu de travail : nos organisations ont dénoncé ensemble ces accidents graves et mortels touchant des mineurs envoyés trop précocement dans le monde du travail, c'est un stagiaire de 15 ans qui meurt le 17 avril dernier, on déplore la mort ce même 17 avril d'un intérimaire de 22 ans dans des conditions atroces. Les 15-24 ans connaissent en moyenne 2,5 fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salarié-es.

Il ne s'agit en rien d'une fatalité, il ne s'agit pas là d'un symptôme du monde

qui va mal sur lequel nous n'aurions pas de prise.

Les employeurs sont responsables de la santé physique et mentale de leurs employé-es. Depuis des années le rôle de l'organisation du travail est reconnu comme étant majeur pour les conditions de travail.

L'inaction du gouvernement, des employeurs sont d'autant plus fautives que les causes de ces situations sont connues et dénoncées par l'ensemble des organisations syndicales et ce depuis des années :

Au sujet des suicides...le scandale et le procès France Telecom n'auront donc pas servi? La privatisation et le découpage; les réorganisations incessantes, l'individualisation qui met en concurrence et isole les travailleurs-euses, le management toxique, tout ceci a déjà été identifié, étudié et dénoncé comme étant pathogène.

Et pourtant les politiques néo-libérales qui font des travailleur-euses des pions échangeables et corvéables, qui vident de sens le travail et cassent les collectifs continuent de faire des morts, des personnes malades et handicapées et des familles dévastées... comme si de rien n'était.

On a multiplié les dérogations au code du travail pour le rendre accessible aux plus jeunes, on a fait exploser le nombre d'apprenti-es en libéralisant l'apprentissage en 2020, on a professionnalisé les parcours scolaires, notamment en exposant les plus précaires et les moins qualifié-es à des conditions de travail dangereuses.

On a fait sauter les CHSCT avec une réforme des CSE qui minore sciemment les marges de manœuvre syndicales, on organise délibérément l'incapacité en moyens humains et matériels des inspections du travail avec des agent-es eux-même en souffrance.

Au lieu de culpabiliser les travailleur-euses sur leur arrêts maladies, il est plus que tant de s'attaquer aux causes de la dégradation de santé et des suicides des travailleurs-euses.

- Il est temps de mettre en place un plan d'urgence contre les suicides, stopper immédiatement les réorganisations pathogènes, reconnaître et faire des enquêtes approfondies, mettre en place des mesures effectives de prévention.
- Il est temps de réviser le code du travail sur l'accès et les conditions de travail des jeunes, et d'instaurer des contrôles réels sur leurs conditions de travail. Les jeunes doivent pouvoir être formés dans les écoles avant tout et en toute sécurité. Solidaires exige notamment la suppression

des stages d'observation en milieu professionnel pour les élèves de seconde générale et technologique et de troisième, dès la session 2026.

Il est plus que temps de redonner les moyens aux organisations du personnel de pouvoir agir :

- Revenir sur les ordonnances Macron est une urgence absolue. Il est impératif de recréer des instances de représentation du personnel de proximité : il faut remettre en place les CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et recréer des instances de proximité avec un maillage suffisant
- Il faut redonner les moyens à tous les acteurs-actrices de prévention, ainsi qu'à l'inspection du travail qui a été mise en difficulté de pouvoir fonctionner, et dont les agent-es eux-même sont en grande souffrance

Dans l'unité et avec force, Solidaires appelle à mener et continuer ce combat, ici aujourd'hui, dans la rue le 1er mai et chaque jour dans nos administrations, nos entreprises et nos écoles